

GAET

GROUPEMENT POUR L'AMELIORATION
DE L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANCAIS

Mars 2020

LETTRE D'INFORMATION

du Groupement pour l'amélioration de l'élevage du Trotteur Français

Un nouveau bureau

A l'issue des élections du comité lors de l'Assemblée générale, il a été procédé à l'élection du bureau qui se compose comme suit :

Président :

Albéric Valais



Vices-présidents :



Gérard Sautejeau

Trésorier



Frédéric Koenig

Secrétaire



Claude Giraudet

Trésorier,
secrétaire
adjoint :

Stéphane Delpuech



Christine Gohier



Membres Asseceurs :

P.Julienne M. Batteux J. L.Guérin



Édito

Bonjour à tous,

J'ai donc pris la présidence du GAET lors de la dernière assemblée générale.

Je tiens tout d'abord à remercier Gérard GOURAULT pour avoir su conserver le GAET dans une période où toute initiative venait se briser sur l'inertie de la société mère. Merci aussi d'avoir su garder l'indépendance du GAET pendant les récentes élections. Je partage avec lui la conviction que ce n'était pas la place du GAET de s'impliquer dans les récents combats même si l'on peut se réjouir du renouveau de l'équipe et de l'esprit d'entreprise et d'ouverture qui se met en place dans la société mère.

Pour me présenter rapidement, je suis ingénieur agricole de formation. J'ai fait ma carrière dans la promotion et la sélection des races bovines, la Rouge des Prés de 1984 à 2019 et la Normande depuis 2011 en parallèle. Depuis le 1er Janvier 2020 je suis rentré en cessation progressive d'activités ce qui me laisse un peu de temps notamment pour le GAET. Mon élevage est implanté en sud Mayenne sous le label Avril. J'ai actuellement 3 poulinières et 7 produits de l'élevage sont déclarés à l'entraînement.

Le bureau du GAET va se réunir très rapidement et nous allons poser quelques chantiers sur la table. Nous avons quelques urgences en matière de communication, nous allons nous efforcer de rendre notre newsletter plus régulière. Il nous faudrait aussi essayer d'avoir une communication papier annuelle. Peut-être allons-nous arriver sur les réseaux sociaux et enfin nous devons penser à l'actualisation de notre site web.

Sur ce qui fait l'essence du GAET, Groupement pour l'Amélioration de l'Elevage du Trotteur, de nombreux chantiers nous attendent. Face à une société mère plus ouverte le GAET doit retrouver son rôle de force de proposition pour porter la voix des éleveurs ; MM DAVID et PELLEROT vice-présidents de la SECF qui nous ont fait l'amitié de participer à notre assemblée générale nous ont assuré de leur écoute constructive. A titre d'exemple, nous sommes nombreux à nous interroger sur le maintien de la diversité génétique de la race. Un rendez-vous est déjà pris avec l'IFCE pour faire un état des lieux qui servira à faire des propositions à la société mère. Nous devons aussi reposer le sujet du transport de la semence en essayant de renouveler l'argumentaire. D'autres chantiers viendront ensuite avec notamment les perspectives de la génomique dans l'espèce équine.

Nous avons de nombreux chantiers en tête et nous aurons besoin de toutes les énergies. Merci donc de nous rejoindre en tant qu'adhérent et mieux encore rejoignez notre comité pour lui apporter votre dynamisme et votre compétence.

A très bientôt donc.



Delaunayassurhippique.com

Didier Delaunay - agent général GAN assurances

ASSURANCES HIPPIQUES

Une gamme de contrats spécifiques
pour les professionnels du trot

Agent spécialisé - Didier Delaunay

8 rue Paul-Mare - 27260 CORMEILLES

Tél. 02 32 57 85 90 - Fax. 02 32 57 39 92 - Port. 06 84 61 80 70

CORMEILLES@gan.fr



Assemblée générale 2020 : un débat innovant

Etaient présents : les membres du conseil d'administration du GAET et les membres adhérents.

Personnalités présentes : MM David et Pellerot du Trot

Rapport moral de monsieur Gérard Gourault (Président) :

GG a évoqué l'histoire du GAET

Créé en 1972 par un groupe dynamique d'éleveurs et de propriétaires, Mrs Fribault, Comte P de Montesson, AF Bigeon, Yvan Bernard, PH Houdart, Ph Thirionet, B Legendre etc....

Mr Fribault fut le 1er Président et il structura et organisa le GAET : comité, bureau, réunions régionales et surtout l'AG à Vincennes le vendredi avant le prix d'Amérique. C'était à l'époque la seule manifestation de la journée. Depuis notre assemblée est devenue un événement incontournable avec l'intervention des plus grands dirigeants de nos institutions.

Ph Houdart succéda à Mr FRIBAULT et apporta son talent de grand orateur et surtout de visionnaire. C'est lui qui entre autre, proposa le premier d'organiser des réunions PMU en province, et son idée fut reprise par le tantem P.Essartial/JL.Lagarde.

J de Mondesir apporta son expérience de dirigeant d'entreprise et mena à bien le délicat dossier du dopage avec notamment le contrôle longitudinal et les contrôles à l'élevage.

P Julienne, ancien technicien des HN/INRA, éleveur professionnel à 100%, orienta le GAET vers plus de réflexions techniques autour des différentes commissions stud book, conseil scientifique, sanitaire, etc.. ainsi que l'élaboration d'un bulletin riche en informations.

Gérard Gourault, Président actuel, est l'héritier de l'élevage des « LOIR » avec son épouse qui est également Ministre des territoires. Il a eu le courage de reprendre le flambeau à une époque où les vocations se font rares.

BILAN

Ph Houdart lança le slogan LE GAET FORCE DE PROPOSTION qui résume bien l'esprit de notre groupement.

Le dossier avant gardiste sur l'insemination artificielle et le transport de semence

La qualification des candidats au prix d'Amérique selon les résultats de leurs dernières courses plutôt que sur l'accumulation de leurs gains. Cette idée est sortie des assises du GAET tenues à deauville en juillet 20..

Un discours positif et progressiste avec une demande mainte fois répétée : le TROT doit s'ouvrir, arrêter l'entre soi, soigner son image pour améliorer son attractivité tant auprès des joueurs que des propriétaires

L'élevage s'inscrit dans un cycle de plusieurs années. Nous avons besoin d'une politique sur le long terme.

La modification du code électoral et la réforme de la gouvernance du Trot

La présence des éleveurs sur les podiums des courses à côté des propriétaires et des entraîneurs

Participation aux nombreuses réunions : stud book, cons. scientifique, commission élevage, réunions sanitaires, équarissage, TVA, concours de modèle, commissions des cas spéciaux

Le GAET est l'association qui regroupe le plus d'adhérents avec encore récemment 400/450 éleveurs

Rapport financier de monsieur Claude Giraudet (Trésorier) :

Le compte de résultat 2019 présente des produits pour + 46 KE (dont adhésions + 14,5 KE) et des charges pour - 24,6 KE soit un résultat bénéficiaire de + 21,3 KE

La trésorerie est de + 33,5 KE au 31 octobre 2019

Les perspectives pour 2020 sont bonnes du fait du blocage de certaines dépenses en 2019 : fin de la mission de la Chambre d'agriculture de l'Orne, arrêt du Bulletin, fin de la mission de l'expert-comptable

Ainsi, le Bureau qui sera élu à l'issue de cette AG commencera une mandature sans aucun passif ce qui lui permettra de relancer ou de définir des actions ... (Document de présentation à joindre).

Intervention de monsieur Franck Pellerot (Vice-président de la SECF) et de monsieur Patrick Germain David (membre du Conseil d'administration de la SECF) :

Dans un premier temps, PGD se présente et rappelle le contexte des dernières élections de la SECF :

Ancien Directeur industriel du Groupe Valéo, propriétaire au Trot depuis 25 ans, PGD a été approché par Equistratis en 2019 en même temps que Jean-Pierre Barjon.

Considéré comme un outsider fin juillet, Equistratis a réussi, grâce à un engagement fort, à inverser la tendance et à obtenir 16 postes sur les 16 proposés aux élections.

Cependant, JPB n'a été élu Président de la SECF qu'au troisième tour de scrutin et à 1 voix près mais le nouveau Conseil d'administration, qui est aux affaires depuis le 1er janvier 2020, ne comprend plus qu'un seul membre de l'ancienne équipe : monsieur Joël Séché (=> PMU).

Pour terminer sa présentation, il précise que les diverses Commissions doivent se réunir dans le courant de la semaine 5 et que du fait de leur statut de retraités JPB (=> PMU) et lui-même (=> SECF + PMU) ont plus de disponibilités que les autres élus et interviendront sur des rôles bien précis.

Puis il évoque les premiers contacts avec l'Institution et les premières actions qui seront entreprises :

Il a constaté que, contrairement à ce qu'il pouvait penser antérieurement, tout est bien connu des Services de la SECF : existence d'une comptabilité analytique, compte de résultat journalier des épreuves de Vincennes, ... et que les personnels étaient très motivés.

En ce qui concerne les actions à venir, deux pôles vont être travaillés :

- Les parieurs et le futur du jeu et Les propriétaires pour éviter la paupérisation des entraîneurs.

Le 3 avril prochain devrait se tenir les Assises du Trot qui reprendront et classeront les insatisfactions (« irritants » du PMU), recensés, via internet, par un prestataire extérieur avec, comme objectif, la rédaction d'un Livre blanc.

Pour le reste, le renouvellement est présent au Trot et au Galop avec

comme objectif l'unité de la filière et l'unité du monde des courses :

Des axes de travail ont été lancés ; optimisation des ressources, optimisation des lieux où l'on travaille, ...

La méthode retenue est l'écoute : salariés dans un premier temps, ...

Cette nouvelle dynamique permet déjà de constater quelques actes positifs :

Financement de la Cérémonie des champions par la SECF sur un hippodrome de Longchamp prêté par France Galop, ...

En matière d'élevage, PGD, qui reconnaît ne pas être un spécialiste, face à une demande territoriale ancienne et forte (Nord et Est favorables) préconise, avant toutes décisions, un examen juridique complet des points suivants et de leurs conséquences :

- Ouverture du SBTF et Transport de sperme (frais, réfrigéré, congelé),

Il s'oppose cependant à la position antérieure du Comte Dominique de Bellaigue qui « connaissait tout et qui ne ferait pas ».

Pour terminer, il revient rapidement sur le bilan du PMU en 2019 (baisse du Quinté – hausse des Jeux simples).

NDLR : « L'opérateur de paris hippiques, qui souffre depuis 2012 d'un fléchissement du cœur de son activité en France, a finalement connu, l'an dernier, trois trimestres consécutifs de croissance, certes encore modeste, sur son marché domestique. Avec une hausse de 0,6 %, le quatrième trimestre 2019 a même été marqué par une accélération par rapport aux deux précédents. Au bout du compte, le PMU enregistre néanmoins une baisse des enjeux pour les paris hippiques en France de 0,5 % pour l'ensemble de l'année, à 7,7 milliards d'euros, à comparer à -3,3 % en 2018 et -3,5 % en moyenne entre 2012 et 2018. Compte tenu d'une diminution du nombre de courses de 20 % l'an dernier, l'opérateur tablait sur un recul de 2,5 %.

Ce nettoyage du calendrier hippique, concerté et mis en œuvre avec France Galop et Le Trot, les sociétés mères des sociétés de courses, qui contrôlent le PMU dans le cadre d'un GIE, visait à rendre le pari hippique plus attractif. Il s'agissait de maximiser les enjeux sur un nombre de courses moindre, et à valoriser davantage l'expertise des joueurs. De fait, le taux de retour aux joueurs s'est accru de 0,4 point l'an dernier, à 74 %.

A l'étranger, le PMU accuse un repli de 1,7 % de son activité hippique (1,1 milliard d'enjeux). Relais de croissance depuis plusieurs années, l'international est en retrait du fait de la décision du GIE de plafonner les mises des « grands parieurs internationaux », dans un souci d'équilibre avec les autres joueurs. Sur les paris sportifs en ligne et le poker, sur Internet, le PMU enregistre également une baisse des mises respectivement de 8,7 %, à 265 millions, et de 10,1 %, à 523 millions. Ces segments de jeu sont désormais considérés comme un simple « complément », et non plus une diversification, comme à leur lancement en 2010. Au final, le GIE a enregistré un volume d'enjeux global de 9,56 milliards d'euros l'an dernier, en recul de 1,5 % sur un an, après une baisse de 2,3 % en 2018.

Pour autant, le PMU, qui n'a pas encore arrêté ses comptes, s'attend à un résultat net en légère progression, « proche de 760 millions d'euros », contre 758 millions en 2018. Outre le renversement de tendance dans le pari hippique en France, cette amélioration s'explique par la baisse des charges de la société, chiffrée à une cinquantaine de millions sur dix-huit mois. Elle se poursuivra en 2020. Les bénéficiaires du GIE servent au financement de la filière hippique. Son résultat net pour l'exercice en cours est prévu à 770 millions. Alors que le calendrier des courses est peu ou prou comparable, le PMU pourra d'autant mieux mesurer l'effet de sa nouvelle stratégie. » LES ECHOS – 23 janvier 2020.

Suite à cet exposé, GG attire l'attention de PGD sur l'importance de la concertation au niveau de l'ouverture du SBTF et du transport de sperme.

Puis FP prend la parole et se présente à son tour :

Il représente la troisième génération de sa famille dans le monde du trot (label CHENU), il exploite ses propres chevaux, il a été élu Vice-président de la SECF par surprise ...

Pour lui, les socioprofessionnels sont désormais vraiment représentés.

En matière d'élevage, il rappelle que JPB avait été accusé, pendant la campagne, de vouloir ouvrir le SBTF contrairement à son prédécesseur DDB.

Pour lui, il est indispensable de ne pas faire de « bêtises » et d'entreprendre toutes les études de faisabilité (périmètre géographique, ...) avant

toutes décisions.

La porte n'est pas fermée mais attention aux risques ...

La Commission de l'élevage doit se réunir le 30 janvier prochain.

Puis la parole est donnée à la salle :

Q1 : pour quelles raisons la comptabilité analytique de la SECF n'était pas diffusée ?

R1 : la nouvelle équipe s'est déplacée à la SECF, l'ancienne équipe n'y était jamais. La comptabilité analytique est utilisée si on veut l'utiliser. Ce n'était pas le cas de l'ancienne équipe.

Q2 : en matière d'experts, ne faut-il pas faire appel aux Présidents des hippodromes et à leurs DG ?

R2 : les Présidents d'hippodromes sont représentés au sein des instances de la SECF, de plus, les hippodromes ne sont pas oubliés via la FNCH. Il n'existe pas de Commission d'hippodromes mais elle peut être créée.

Q3 : même si en matière d'ouverture du SBTF et du transport de sperme la méthode retenue est la bonne, il faut penser aux éleveurs qui veulent s'internationaliser. Un SB Européen pourrait-il être créé ?

R3 : pourquoi pas, mais FP attire l'attention de la salle sur le peu de réussite d'élevage qu'il a généré avec cette approche et constate que la perte des HN ne favorise plus cette démarche.

Q4 : un adhérent regrette l'absence de JPB à l'AG du GAET (association nationale) et ne veut pas attendre 20 ans pour que le transport de sperme, vieux dossier qui doit-être bien documenté maintenant, soit entériné ?

R4 : JPB ne pouvait pas être présent à l'AG du GAET (association nationale) mais il était bien présent à l'AG QUALITROT (association régionale) du 20 janvier et PGD était à l'AG de l'UPECT (association régionale) le 17 janvier. En ce qui concerne le transport de sperme, un examen juridique de détail est indispensable.

Q5 : il est dommage de constater que le GAET (association nationale) a perdu de son influence auprès de la SECF car il a pris des risques (transport de sperme, baisse du % aux intermédiaires, ...), ne pensez-vous pas qu'il faille mieux fédérer les éleveurs au niveau national ?

RPGD : favorable à une fédération des éleveurs.

RGG : favorable également dans une approche globale plus démocratique.

Q6 : actuellement, 17% de nos courses sont ouvertes aux chevaux étrangers. Si ce pourcentage est pérenne, rien ne devrait s'opposer à une ouverture ?

R6 : seul un état des lieux juridique peut répondre à cette question. L'immobilisme n'est pas bon pour une race, les législations peuvent changer, il faut bâtir un programme.

Autres points :

GIE vers SA PMU : travail en cours avec France Galop et le PMU. Aujourd'hui taxation du chiffre d'affaires, demain taxation du résultat (?)

Cooptés : le but de la cooptation est d'apporter des compétences à une structure. A la SECF, le poids des cooptés est important mais ce sujet est au niveau 0 des problèmes à traiter.

Elections au Comité :

18 candidats élus à l'unanimité pour 42 sièges.

JULIEN Pascale – Sud-Est, BOLZER Alain – Sud-Ouest, BRUGGE Bruno – Nord, CARPENTIER James – Nord, DELPUECH Stéphane – Nord, BATTEUX Michel – Centre, BLEE André – Normandie, BLEE Pierre – Normandie, GRANDCOLLOT François – Normandie, MAGNAN Jimmy – Normandie, JULIENNE Pierre – Normandie, GIRAUDET Claude – Ouest, GOHIER Christine – Ouest, GOURAULT Gérard – OUEST, KOENIG Frédéric – Ouest, MARCHESSEAU Joël – Ouest, SAUTE-JEAU Gérard – Ouest, VALAIS Albéric – Ouest.

Une réunion du Comité se tiendra cet après-midi à 14 heures 30 pour élire un Bureau et un Président.

Poulinage et non-délivrance

Les poulinages viennent de commencer et s'en suit toute une possibilité d'incidents ou d'accidents plus rares. Le sujet du jour porte sur l'expulsion des enveloppes fœtales communément dénommé «délivrance». Cette dernière est censée intervenir dans les trois heures suivant le poulinage. Au delà de quatre heures (voir cinq) on considère cette non-délivrance comme pathologique. A partir de ce moment là, il nous faut s'interroger sur la bonne attitude à adopter dans une telle situation. Faut-il intervenir manuellement ou médicalement ????

Les publications scientifiques sont nombreuses et entre la délivrance manuelle ou le traitement médicamenteux, le débat n'est toujours pas tranché. En effet la délivrance manuelle présente plusieurs effets secondaires très dommageables comme le risque d'hémorragie, une involution utérine perturbée et surtout retardée, ou encore un risque d'endométrite infectieuse. Plus rarement on peut observer une fibrose, un prolapsus utérin ou une intussusception d'une corne

utérine (corne utérine mal dépliée générant une sténose). Il faut préciser que la technique de délivrance n'est pas codifiée par la faculté. Chaque praticien vétérinaire s'est forgé une technique plus ou moins empirique et transmise lors de stage de terrain. Une seule règle s'impose à chaque praticien, ce dernier doit s'assurer par un examen attentif que les deux cornes du placenta ont bien été extraites. Pour ce qui est du traitement médicamenteux exclusif, il est de plus en plus remis en cause. Il nous faut en effet limiter les antibiothérapies de convenance qui suscitent immédiatement une polémique sur l'apparition de plus en plus fréquente d'antibiorésistance. Il convient donc de réserver l'administration d'antibiotiques aux seuls cas de délivrance manuelle incomplète ou très difficile. Sur un plan expérimental, ces deux techniques donnent satisfaction et se valent en pourcentage de réussite. En pratique, la délivrance manuelle s'impose, car elle limite l'usage de substances antibiotiques. En réduisant le temps de rétention placentaire in-utéro, on limite le risque de complications infectieuses. Celle-ci sera suivie systématiquement d'une administration d'un traitement intra-utérin par lavage antiseptique (chorhexidine diluée) suivi d'une antibiothérapie si nécessaire; ces irrigations utérines seront renouvelées à deux ou trois reprises et en fonction de l'évolution de l'utérus. Le suivi gynécologique devra se poursuivre jusqu'à la première chaleur de manière à apprécier l'aspect du col utérin et la tonicité des cornes utérines.

Infos pratiques

Adresse du Secrétariat du Gaet :

GAET
 Chez Mme. Christine GOHIER
 14 rue des Coquelicots
 53230 COSSE LE VIVIEN
 Tél fixe : 09 54 36 76 13 (après 19h)
 Portable : 06 03 59 42 53
 Fax : 09 59 36 76 13
 Mail : gaetfrance@gmail.com

VENTES ARQUANA

Vente de Printemps
31 mars - DEAUVILLE - Vente mixte
Vente d'été
18 juin - CABOURG - Vente mixte
Ventes de Yearlings sélectionnés
2-3-4 septembre - DEAUVILLE

Vente de Septembre
9 septembre - DEAUVILLE - Vente mixte
Vente d'Automne
27-28 octobre - CABOURG - Ventes mixtes

VENTES DE CAEN
22-23-24 et 29 septembre
6-7-8-13 et 14 octobre

VENTES OSARUS
14 mai - ARGENTAN
25 août - ARGENTAN Yearlings

HARAS DES ROUGES TERRES
10 juillet
Vente MARAULT
Jeudi 27 août



BULLETIN D'ADHESION 2020

A retourner accompagné du règlement à :
 GAET - Chez Mme GOHIER - 14 rue des Coquelicots - 53230 COSSE LE VIVIEN
 Tél. : 09 54 36 76 13 - Port : 06 03 59 42 53 - Fax : 09 59 36 76 13



Oui, j'adhère au GAET pour l'année 2020

Merci de nous retourner ce bulletin le plus rapidement possible. Le GAET est indépendant grâce à vos cotisations.

M. - Mme - Mlle NOM - Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Tél. :

E-mail :

Nombre de poulinières :

Cotisation annuelle :

Ville :

Portable :

Fax :

Conjoint adhérent : Nom : Prénom :

Le GAET dématérialise ses activités, votre e-mail est indispensable afin de rester informé !

*Seules les cinq premières poulinières sont prises en compte pour le calcul de la cotisation annuelle 2020.

	Choix	Montant
Cotisation annuelle - (Droit fixe)		40 €
Adhérent Bienfaiteur (adhérent n'ayant plus de poulinière)		30 €
Poulinière(s) (de 1 jusqu'à 5) : nombre* ___ X 10 € =		+
Conjoint(e) adhérent(e) : non = 0 € oui = + 10 €		+
Montant de la cotisation		=

Date :

Signature :

CE BULLETIN VAUT FACTURE